

LA FORMATION sur mesure



Certificat de compétence Guide-conférencier

Publics/conditions d'accès

Ce certificat s'adresse aux candidats :

- titulaires d'un diplôme conférant le grade de master (bac+5 minimum) en histoire, histoire de l'art, histoire des sciences et des techniques, médiation culturelle, politiques culturelles, valorisation des patrimoines ;
- ayant un projet professionnel tourné vers le guidage culturel ou touristique, ou la médiation des patrimoines ;
- justifiant d'un niveau de langue étrangère (niveau minimal requis : B2)

Objectifs de la formation

Le certificat permet aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau minimum bac+5 d'accéder à la carte professionnelle de guide-conférencier tel que le prévoit l'arrêté du 9 novembre 2011. Il permet d'enrichir la formation des candidats sur les plans théorique et pratique, notamment en méthodologie et vis-à-vis de la connaissance des secteurs touristique et culturel. Le certificat offre la possibilité d'enrichir l'expérience professionnelle des candidats par le biais d'un stage ou d'un projet tuteuré.

Compétences visées

- Comprendre l'écosystème institutionnel du secteur touristique et de la culture, ainsi que les cadres législatifs et administratifs de la profession de guide-conférencier ;
- Savoir mobiliser les outils numériques et les outils de communication ;
- Maîtriser la lecture et l'interprétation d'œuvres, d'objets culturels et de paysages ;
- Savoir adapter une visite guidée à un public et à un environnement particulier (gestion d'un groupe et utilisation d'outils et de techniques d'animation) ;
- Maîtriser les techniques d'expression orale, corporelle et la prise de parole en public ;
- Acquérir le vocabulaire relatif à la culture et aux patrimoines en anglais.

Procédures d'admission

La sélection des candidatures (limitées à 30 par promotion) se fait sur dossier (adossé à un entretien téléphonique si nécessaire). L'évaluation de la candidature de la part du jury porte sur :

- l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ;
- l'adéquation et la capacité argumentative du projet professionnel du candidat avec les objectifs du certificat.

À Paris, le dossier de candidature peut être téléchargé sur territoires.cnam.fr et doit être envoyé complété et accompagné des pièces justificatives au plus tard le lundi 5 juin 2023 à 8h.

Modalités et temporalité de la formation

La formation est déployée en cours du soir (HTT) et en hybride (*) d'octobre 2023 à juin 2024. Les cours ont lieu au Cnam de Paris les mercredis et jeudis soirs.

La date de début des cours est fixée au 2 octobre 2023.

La validation du certificat implique :

- contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré ou d'un mémoire professionnel (sur la base d'un stage de 12 semaines, d'une expérience professionnelle en cours de formation ou passée de minimum 3 ans) ;
- moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ;
- note supérieure à 10/20 au mémoire professionnel ou au projet tuteuré.

(*) La modalité hybride définit une formation dont une partie des séances est prévue en présentiel, et l'autre, en distanciel.

Tarifs

- Package : 1950 €
- Tiers-payeur : 3000 €

Date limite d'inscription

- Lundi 5 juin 2023 à 8h.

Perspectives professionnelles

- Guide-conférencier
- Médiateur culturel
- Animateur des patrimoines ou du territoire

Dossier de candidature

L'admission au certificat de compétence se fait sur dossier. Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

- scan du plus haut diplôme obtenu permettant la candidature (pour les diplômés étrangers hors UE, présentation d'un ENIC-NARIC) ;
- programme (plaquette comportant les contenus pédagogiques) de la formation correspondant au diplôme transmis ;
- preuve d'un niveau de langue minimum B2, au mieux C1 ;
- scan d'une pièce d'identité officielle ;
- scan d'une photo d'identité ;
- curriculum vitae ;
- lettre de motivation dans laquelle le candidat peut apporter des informations complémentaires par rapport à son parcours, expliciter les motivations de ce choix de formation et indiquer le projet d'études et/ou professionnel sur lequel il souhaite travailler.

Optionnel

La validation automatique de l'USEC1J par jurisprudence (cf. page 3) pourra être accordée sur présentation d'un scan de l'un des justificatifs suivants :

- pièce d'identité portant la mention de la nationalité au titre de laquelle la langue maternelle souhaite être validée ;
- diplôme de niveau bac+3 obtenu à l'étranger dans une autre langue ;
- diplôme en langue de niveau bac+3 obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur de l'UE ;
- attestation LSF niveau C1 ;
- notification d'admission au CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante.

Votre dossier de candidature doit être adressé par courriel à l'adresse générique : certificats.tourisme@lecnam.net (encadré contact) avant le lundi 5 juin 2023 à 8h.

La décision prise par la commission pédagogique relative à votre candidature vous sera annoncée début juillet.

Le candidat reçu sera enfin orienté vers le service concerné afin de donner suite au processus d'inscription.

Programme du certificat de compétence Guide-conférencier			
Code UE	Intitulé de l'UE	Crédits	Heures
USEC65	Socio-économie du tourisme culturel et gestion de l'activité professionnelle	6	64,5
USEC1J	Anglais (*)	6	59,5
USEC20	Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	10	87,5
Au choix :			
UAEC08	Expérience professionnelle	8	10,5
UAEC09	Projet tuteuré	12	3,5
TOTAL		30	222 ou 215

(*) Dans le cadre de la VES par jurisprudence, la validation automatique de l'USEC1J sera possible pour l'auditeur souhaitant faire reconnaître la maîtrise d'une langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1). Ce dispositif concerne les auditeurs voulant faire valoir la maîtrise :

- de leur langue maternelle (autre que le français) ;
- d'une langue étrangère sur la base d'études supérieures (quel que soit le domaine) effectuées à l'étranger dans cette langue ;
- d'une langue étrangère sur la base de leur diplôme de langue (minimum bac+3) obtenu dans un établissement supérieur de l'Union européenne.

Aussi, les auditeurs titulaires d'un CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante étrangère.

territoires.cnam.fr

le cnam



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aider les élèves en situation de handicap :
handi.cnam.fr

Contact

01 40 27 23 31

certificats.tourisme@lecnam.net

Un accueil du public est possible sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis, ou sur le créneau spécifique de permanence du mardi, 14h30-17h30.